

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 3 Mai 2018

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB puis sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 7.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h10.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 3.4)

Etaient absents : M. Alain BLESSEMAILLE, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Karima ROCHDI, M. Yoran DELARUE, M. Anthony POULIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Pascal ROUTHIER, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT

Secrétaire de séance : M. Pierre CONTOZ

Procurations de vote :

Mandants : A. BLESSEMAILLE, A. POULIN

Mandataires : D. SCHAUSS, F. PRESSE

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association SOLiHA AIS

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Subventions diverses »	Montant prévu au BP 2018 : 25 000 € Montant de l'opération : 6 000 €

Résumé :

L'agence immobilière sociale SOLiHA AIS Doubs sollicite le versement d'une contribution financière exceptionnelle à hauteur de 6 000 € au titre de son exercice antérieur afin d'équilibrer ses comptes 2017.

I. Contexte

SOLiHA AIS Doubs (ex-AIVS) a été créée le 15 novembre 2000. Elle se situe dans le champ de l'économie sociale et solidaire, et exerce en tant que structure d'aide à la gestion locative. En 2016, l'ex-AIVS a rejoint le mouvement SOLiHA – Solidaires pour l'habitat (ex- Fédération Habitat et Développement).

SOLiHA AIS Doubs est une association à but non lucratif qui relève de la loi du 1^{er} juillet 1901, et dont l'objet est d'accompagner des ménages en situation de précarité dans la recherche d'un logement en adéquation avec leurs moyens financiers. Elle propose en outre une gestion locative adaptée et sans frais d'agence (recherche de locataires, rédaction du bail et état des lieux, montage dossier APL, etc.), une prévention des impayés, une mobilisation des dispositifs de garantie de paiement des loyers et un suivi locatif de proximité.

L'association gère actuellement plus de 300 logements locatifs sociaux privés pour le compte de leurs propriétaires, particuliers ou communes, dont près de 60% se situent sur le territoire communautaire : logements conventionnés sociaux financés par l'Agence nationale de l'habitat et logements sociaux communaux conventionnés « PALULOS ».

Le budget de fonctionnement 2017 de l'association s'établit à près de 217 000 €. La vente de prestations (honoraires de gestion, etc.), en hausse de 5,5% par rapport à 2016, représente 53 % de ses ressources tandis que la part des subventions sollicitées (Conseil Départemental, CAF, DDCSPP, CCVM et Grand Besançon) s'élève à 101 755 € (47 % du budget).

La Ville et le Grand Besançon ont toujours apporté un soutien financier au fonctionnement de cette association dont l'utilité n'est plus à démontrer. Depuis le transfert du service logement, l'enveloppe dévolue à l'association par la Ville (4200 €) a été transférée au Grand Besançon, portant l'enveloppe globale mobilisable pour cette association à hauteur de 7 800 €.

II. Objet de la sollicitation

Une demande de subvention exceptionnelle pour l'exercice 2017, à hauteur de 15 000 €, a été adressée par SOLiHA AIS Doubs au Grand Besançon courant novembre 2017. L'arrivée tardive de ce courrier et le manque de pièces justificatives n'ont pas permis de traiter cette demande dans le cadre du budget 2017, alors même que des crédits étaient budgétisés.

Courant février 2018, SOLiHA AIS Doubs a sollicité une subvention exceptionnelle pour un montant inférieur à la demande initiale, soit 6 000 €.

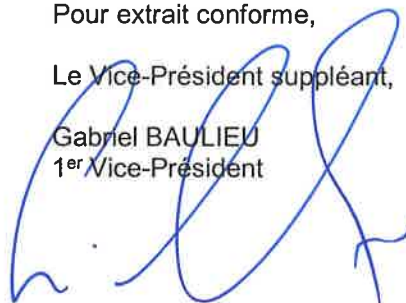
M. F. TAILLARD, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le versement d'une subvention exceptionnelle à SOLiHA AIS Doubs de 6 000 euros.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Préfecture du Doubs

Reçu le 22 MAI 2018



Contrôle de légalité